

POLITIQUE D'APPROVISIONNEMENT DURABLE

Logoplaste a une responsabilité à long terme à l'égard de tous ceux et celles qui interagissent avec ses activités. Logoplaste croit qu'en travaillant et en appuyant ses fournisseurs et contractants (ci-après dénommés les « fournisseurs »), elle peut contribuer à la création d'une chaîne de valeur durable sur les plans social et environnemental et favoriser une base durable pour sa croissance ainsi que celle de ses parties prenantes.

Logoplaste encourage de manière proactive les effets sociaux et environnementaux positifs dans l'ensemble de ses opérations commerciales et de sa chaîne de valeur.

Logoplaste a défini une politique d'approvisionnement durable qui, avec le Code de conduite mondial pour fournisseurs et contractants, disponible publiquement sur le site Web de l'entreprise (www.logoplaste.com), démontre son engagement de mener ses affaires avec intégrité et transparence, dans le respect des droits universels de la personne et du travail ainsi que de l'environnement. Logoplaste s'attend à ce que ses fournisseurs réalisent et partagent cette ambition, en agissant conformément aux principes définis dans cette politique.

Cette politique sera à la disposition de toutes les parties intéressées.

PRINCIPES CLÉS

Reconnaissant les effets sociaux et environnementaux inhérents à ses activités, Logoplaste a défini quatre principes fondamentaux comme base et fondement pour mener ses affaires de manière responsable, en encourageant des changements positifs sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

Les principes clés s'alignent sur les meilleures pratiques du marché et sur des normes internationales reconnues, notamment les Principes directeurs relatifs aux entreprises des Nations Unies, les Dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Les fournisseurs sont tenus de mener leurs affaires conformément aux principes clés suivants :

- **ÉTHIQUE DES AFFAIRES** - agir avec intégrité, transparence et respect
- **DROITS DE LA PERSONNE ET PRATIQUES DE TRAVAIL** - s'engager solennellement à soutenir les droits fondamentaux de la personne
- **RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE** - respecter toutes les lois et réglementations en matière d'environnement et améliorer constamment son rendement écologique
- **SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL** - respecter toutes les lois et réglementations pertinentes et mettre sur pied des mesures pour protéger la santé et la sécurité de tous ses employés

COLLABORER AVEC LES FOURNISSEURS

Logoplaste transmet cette politique à ses fournisseurs au cours du processus d'approvisionnement. De plus, elle est disponible publiquement sur le site Web de l'entreprise (www.logoplaste.com).

Logoplaste s'engage à soutenir le développement de la capacité de ses fournisseurs à respecter et à mettre en pratique les principes mentionnés ci-dessus. Logoplaste peut fournir du soutien et des conseils à ses fournisseurs, favorisant ainsi l'adoption efficace de cette politique, ainsi que du Code de conduite mondial pour fournisseurs et contractants.

Logoplaste encourage un dialogue ouvert et actif avec toutes ses parties prenantes pour discuter et réduire au minimum les effets sociaux et environnementaux négatifs potentiels. De plus, Logoplaste publie un rapport sur le développement durable pour communiquer son empreinte et ses efforts concernant ces enjeux.

ASSURANCE D'APPROVISIONNEMENT DURABLE

Logoplaste met en œuvre des processus et des mesures pour analyser les pratiques de ses fournisseurs à l'égard de cette politique. Ces processus englobent des méthodes comme l'analyse des risques, l'évaluation des performances et les audits sur place.

Si un fournisseur ne se conforme pas ou ne respecte pas les principes clés définis dans cette politique, Logoplaste réévaluera ses affaires futures avec ce fournisseur.


MÉCANISMES DE GRIEF

Logoplaste met à la disposition des intervenants internes et des parties externes des canaux de dénonciation afin qu'ils puissent signaler la présence possible d'anomalies, de non-conformités ou de comportements contraires à la loi ou aux principes qui sous-tendent cette politique. Les intervenants internes peuvent utiliser le canal interne Speak Up, tandis que les parties externes peuvent communiquer avec le Compliance Officer à l'adresse compliance@logoplaste.com.

Logoplaste a mis en place des politiques et des procédures pour examiner et répondre aux commentaires, aux plaintes et aux conflits de manière appropriée. Les dénonciateurs peuvent s'attendre à ce que tous les griefs soient traités avec crédibilité, sans crainte de récriminations ou de congédiement.

DÉCLARATION ET TRANSPARENCE

Logoplaste s'engage à déclarer tous les faits pertinents relatifs à cette politique d'approvisionnement durable par le biais de ses rapports annuels et d'autres canaux appropriés.



Gerardo Chiaia
Chief Executive Officer de Logoplaste

Révisé en octobre 2023 (V3)
La prochaine révision est prévue pour 2024,
ou plus tôt si le besoin s'en fait sentir